



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### coopération culturelle

Question écrite n° 48863

#### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi, s'agissant spécifiquement de la formation, d'étudier les possibilités de rapprochement des catalogues de formation des agents de l'Institut français, de Campus France et du ministère des affaires étrangères. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

#### Texte de la réponse

La formation des agents du réseau culturel français à l'étranger est une des priorités confiées à l'opérateur Institut français, qui propose tout au long de l'année des formations thématiques à Paris ou sur place, afin de professionnaliser le personnel et de mutualiser et homogénéiser les pratiques au sein du réseau. Cette politique de développement des ressources humaines s'inscrit dans une stratégie plus globale visant à renforcer la professionnalisation des agents du réseau culturel français à l'étranger. Dans ce cadre, l'Institut français a été chargé du conseil et de la formation professionnels, notamment des personnels du réseau culturel français à l'étranger dans sa double composante publique (Instituts français) et associative (Alliances françaises). En complément de cette offre, Campus France propose des formations ciblées aux agents du réseau culturel français à l'étranger ayant spécifiquement en charge la promotion des études en France et l'accompagnement des étudiants étrangers. Elles se déroulent à Paris, à l'étranger, en format national ou régional. Le ministère des affaires étrangères et du développement international a souhaité que la programmation annuelle de ces formations et réunions tienne compte des calendriers de formation de chaque institution. Par ailleurs, les collaborations se développent au niveau des actions de formation. Campus France intervient régulièrement lors des formations organisées par l'Institut français (stage des nouveaux partants) ou par le MAEDI (formation des conseillers de coopération et d'action culturelle) sur les thématiques qui relèvent de sa compétence. Enfin, s'agissant des possibilités de rapprochement des catalogues de formation avec Campus France, celles-ci sont actuellement à l'étude.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48863

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Français de l'étranger

**Ministère attributaire :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Question publiée au JO le :** [4 février 2014](#), page 993

**Réponse publiée au JO le :** [29 juillet 2014](#), page 6438